L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 MARS 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 12 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers et brodequins—Aussi, souliers fins pour dames et demoiselles.

Par G. de Feriet & Co., rue Dauphine, entre Mandeville et Marigny—Meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Habillements de printemps, linge fin de messieurs, chapeaux de messieurs et chapeaux avariés.

ATTENTION!

Habits. Linge. Chapeaux.—Il sera vendu aujourd'hui jeudi, 12 du courant, à 10 heures du matin, par MM. Hoffman, Marks & Co., dans leur salle d'encan de la rue de Chartres No 38, un grand assortiment d'habits fashionables de printemps, 200 douzaines de chemises à devants en toile, devants en percale de fantaisie et 150 douzaines de chapeaux noirs et gris des plus fins et du dernier genre, ainsi que 4 caisses de chapeaux endommagés. La vente, étant sans réserve, ne peut manquer d'offrir de nombreuses chances de bon marché. Nous sommes prêts d'annoncer que M. Alex. Levy est revenu à son vieux poste de crieur, qu'il remplit si bien à la convenance du public.

SPECTACLES.

Jeudi, 12 mars 1874.

OPÉRA.—A midi: La Fille de Mme Angot; le soir: L'AFRICAINE.

ACADÉMIE.—Grande troupe de spécialités.

Tout s'est écroulé en bon chemin.

On ne peut pas dire que la Législature Kellogg ne fût pas animée, dans sa dernière session, d'intentions d'économie bien réelles. Elle en a donné énergiquement la preuve par le vote à l'unanimité du bill de conversion et de réduction des dettes publiques. Elle en a donné aussi d'autres preuves, notamment dans les délibérations concernant la limitation de la dette et de la taxe d'Etat; elle ne s'est inquiétée ni des cris ni des plaintes qui venaient ou qui pourraient venir de la part de ces chercheurs de placements d'argent, vulgairement appelés agioteurs, et dont l'unique but est de multiplier leurs capitaux en toute occasion sans se demander si au fond de leurs opérations il y a quelque chose d'honnête ou de légitime.

Après un début pareil, on devait croire que la Législature, poursuivant son œuvre, ferait preuve de la même énergie réformatrice dans les affaires de la ville et qu'elle renverserait impitoyablement une partie de ce lourd fardeau de dettes qui empêchera toujours la Nouvelle-Orléans de se relever tant qu'il pèsera sur elle. C'est là l'opinion générale, et le vœu de la réforme est fondé non-seulement sur un sentiment de raison avouable, mais encore sur un sentiment d'honneur tellement justifiable que nous le regardons comme un devoir auquel notre avenir est attaché. Quand une communauté est aussi pauvre que la nôtre, elle doit nécessairement réduire ses dépenses et borner ses obligations au chiffre qu'elle peut honnêtement devoir et raisonnablement supporter. Avons-nous fait cela? Sommes-nous affranchis? Non. Toutes les conséquences des horreurs financières commises sous l'administration Warmoth, continuent à nous accabler comme si ces conséquences étaient des engagements d'honneur auxquels nous aurions pris librement part et auxquels nous devrions condamner à jamais ceux qui viendront après nous.

Avait-on demandé notre consentement pour contracter ces dettes? Avions-nous une représentation parlementaire quand ces engagements scandaleux et hors de proportion avec nos moyens ont été pris? Non; on s'est passé de notre adhésion; on nous a privés du droit de vote et quand, par hasard, nous réussissions à faire triompher aux élections un homme véritablement de notre choix, on escamotait son titre dans la vérification des pouvoirs de la Législature et on lui substituait un mandataire pour lequel le peuple, même entravé, n'avait pas voté. Les obligations contractées en des circonstances pareilles sont-elles plus légitimes pour la Nouvelle-Orléans que pour l'Etat? Nous n'y voyons pas la moindre différence quant à l'origine. La ville n'a pas été mieux représentée que l'Etat; ce qui est impur d'un côté est impur de l'autre; ce qui est nul ici est nul là, et la raison, la saine raison, nous le répétons, nous faisait un devoir de nous soustraire à de telles obligations et d'en secouer le joug, notre renaissance étant à ce prix.

D'où vient que la Législature alors comprenant son devoir envers l'Etat, ne l'a pas compris de la même manière en ce qui regarde la ville? Qui a fait échouer les bonnes intentions que nous lui supposions, qu'elle pouvait avoir et qu'elle avait en effet? Et ici, nous ne parlons pas de dettes seulement, mais aussi d'abus de gouvernement, dont la suppression était demandée par tous, moins ceux qui en profitent, d'abus qui ont été attaqués d'abord avec énergie, qui semblaient devoir succomber à la première épreuve et qui ont survécu cependant à la Législature, comme s'il n'en eût pas été question un instant pendant la session.

Qui a fait échouer le projet de rappel de la taxe du parc, le projet de rappel du contrat de dessèchement avec une compagnie en banqueroute et qui nous ruine? Qui a fait échouer même les demandes si modérées de la Chambre de commerce sur ces deux points? Qui a fait échouer le projet de réforme des droits de procédure et le projet de réforme sur le régime de la prison? Qui a fait échouer le grand projet de réforme sur les assessements et sur la collection des taxes d'Etat et de ville dans la paroisse d'Orléans, projet immense et dont la réalisation eût épargné chaque année $250,000 à la ville et autant à l'Etat, tout en assurant un assessement honnête, facile et équitable? Qui a fait échouer un projet de limite dans les frais des Ecoles publiques? Ces réformes seules, indépendamment des autres, nous eussent valu plus d'un million d'économies et une réduction considérable sur la taxe de cette année et de toutes les années futures.

Qui a fait échouer, en outre, un projet raisonnable de limite pour la dette de ville et qui a fait triompher le bill devenu loi et qui ne limite rien, puisque le chiffre de cette dette ne sera fixé qu'au 31 décembre 1874 et que toutes les dettes flottantes, actuelles ou à venir jusque là, devront en faire partie? Il valait bien mieux ne pas limiter du tout, car on regardera plus tard cette mauvaise Législation comme une reconnaissance nouvelle du fardeau sous lequel nous étouffons. Ainsi au lieu d'atténuer le mal, on l'a aggravé.

Enfin à défaut de limite pour la dette de ville, a-t-on au moins limité l'impôt? Non, on n'a pas même fait cela. On n'a pas osé rétablir la limite de 1856 votée bravement par une Législature démocratique. Cette limite avait pourtant été votée à l'unanimité par le Sénat et le bill avait été lu deux fois sans opposition à la Chambre. Que manquait-il à ce bill pour devenir loi? Une dernière lecture, ou un dernier vote qui n'aurait pas pris trois minutes. A qui faut-il attribuer la perte de ces trois minutes?

Et pendant que le temps manquait pour donner cette garantie suprême au peuple de la Nouvelle-Orléans, on trouvait beaucoup de temps, et malheureusement trop, pour convertir en loi une triste idée de la Chambre de Commerce, l'idée de rendre exigible le recouvrement des taxes municipales à partir du 31 mars de chaque année. Ainsi les contribuables pourront être poursuivis le 1er avril, tandis que sous l'ancienne loi il ne pouvaient l'être avant le 1er août. Cette disposition est le comble de la démence, quand on pense qu'il y a quatre millions de taxes arriérées dont $1.300,000 pour l'année 1873. La Chambre de Commerce et la Législature ont-elles pu penser qu'après cinq ans de véritable misère, les contribuables seraient plus en état de payer qu'auparavant? Il faut donc s'attendre à de nouvelles impossibilités et à de nouvelles poursuites.

Qui a fait échouer encore ou rendu inutiles les bonnes vues contenues dans le rapport du comité de réduction de la Chambre, rapport lu à l'assemblée deux ou trois jours avant la fin de la session, et qui recommandait de nouveau quelques unes des réformes capitales dont nous parlons plus haut?

Qui a fait échouer enfin la résolution d'un membre qui proposait d'expédier ces mesures de réforme et de les voter de préférence à tous les autres projets de législation?

Qui a fait impitoyablement, résolument, criminellement, déposer sur le bureau toutes les affaires commencées ayant pour but le soulagement des contribuables et aussi la libération ou tout au moins l'amélioration financière sur laquelle on croyait pouvoir compter, puisqu'une législature, même radicale, ne s'y opposait ni en fait ni en principe? Cette législature a été entraînée hors de sa voie vers la fin de la session; elle a laissé dominer ses votes et prévaloir une influence sinistre.

Nous pourrions dire qui a exercé cette influence et manqué à la confiance du peuple. Nous pourrions le dire, et, certes, nous ne nous tromperions pas. Mais par égard pour les divers partis représentés par les hommes que nous aurions à dénoncer si nous voulions pousser plus loin la franchise, nous nous abstiendrons de toutes récriminations personnelles. Le temps, du reste, révélera plus tard ce que nous taisons aujourd'hui. Dieu veuille, en attendant, que le parti démocrate, le parti démocrate véritablement réformateur et patriote, ne devienne pas la victime des coureurs de places et de quelques ambitieux politiciens.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Une indisposition de M. Gueymard ayant rendu un changement de spectacle nécessaire, l'opéra de *La Muette de Portici*, qui devait être chanté à la *matinée* d'aujourd'hui, sera remplacée par *La Fille de Mme Angot*, opéra comique en trois actes de Charles Lecocq.

Nous rappellerons aux habitués de l'Opéra que l'*Africaine* sera donnée ce soir au bénéfice de M. H. DUCATEL. Ce n'est pas seulement la population franco-louisianaise qui s'empressera d'assister à cette représentation; notre contrôleur général est un de ces hommes, qui, par l'aménité de leur caractère et leur obligeance naturelle, acquièrent des titres aux sympathies des étrangers comme à celles de leurs compatriotes, et l'on peut compter sur le concours de tous pour remplir la salle. Le spectacle de lui-même est très attrayant; *Nélusko* est un des meilleurs rôles de M. Devoyod, et l'on sait que Mme Fursch-Madier est aussi bien dans le rôle de *Sélika* que dans celui d'*Alice*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La direction de ce théâtre annonce pour ce soir un spectacle entièrement nouveau. Mlle Frankie McClellan, l'artiste favorite des habitués de l'Académie fera sa réapparition dans le drame populaire *Cuba's Deliverers, or Victory and Vengeance*.

A PRIME.—Si les choses continuent à aller de ce train, les billets pour le concert de la Bibliothèque Publique du Kentucky seront à prime longtemps avant le 31 mars, jour du tirage. La Direction, naturellement, ne demandera pas de prime, mais quand elle aura tout vendu, les spéculateurs ne seront pas si pointilleux et alors ceux qui ne se seront pas pressés pour acheter des billets auront lieu de regretter leur négligence.

☞ On verra plus loin une annonce de MM. Braughn, Buck & Dinkelspiel, avocats qui se sont associés de nouveau pour plaider dans les affaires criminelles. Bureau, Passage du Commerce No 17.

PARLEMENT ALLEMAND.

Séance du 16 février.

DISCUSSION DE LA LOI MILITAIRE.

Le comte de Moltke.—Un fort effectif n'est nécessaire en temps de paix que parce que l'on ne peut pas savoir si l'on ne sera pas forcé prochainement de se défendre, non seulement d'un côté, mais de deux. Les petits Etats peuvent se reposer sur leur neutralité et sur les garanties internationales, tandis qu'un grand Etat n'existe que par lui-même et par sa propre force et remplit le but de son existence lorsqu'il est capable de maintenir son indépendance et sa liberté. Nous ne devons pas oublier que les économies faites sur le budget de la guerre pendant toute une série d'années de paix, peuvent être anéanties par une seule campagne malheureuse. Je rappellerai à l'Assemblée que l'empereur Napoléon a fait payer, de 1808 à 1812, plus d'un milliard de thalers à la Prusse, alors petite et pauvre.

On a parlé de l'éducation des peuples, je répondrai à cela qu'aucune n'a reçu jusqu'ici dans son ensemble une éducation qui pût remplacer toute éducation militaire. L'éducation que l'on reçoit à l'école ne suffit pas pour être prêt à donner sa vie pour une idée, pour l'accomplissement du devoir; il faut pour cela toute l'éducation de l'homme, celle qui enseigne la fidélité, l'obéissance, l'accomplissement du devoir. L'armée seule peut la donner. Il est peut-être réservé à une génération future, plus grande que la nôtre, de sortir de la paix armée; mais le moment n'est pas encore venu. Du reste, messieurs, une œuvre aussi grande que la création de l'empire d'Allemagne ne s'accomplit pas en un petit espace de temps.

Ce que nous avons obtenu en six mois, les armes à la main, nous serons forcés de le défendre durant un demi-siècle, les armes à la main. (Vifs applaudissements.)

L'orateur examine ensuite les institutions militaires adoptées par la France et s'attache à démontrer que les efforts faits à ce point de vue par la France, mettent l'empire d'Allemagne dans la nécessité de tenir toujours son armée prête au combat.

En effet, ajoute le feld-maréchal de Moltke, nous ne devons pas, en présence de tels faits, laisser affaiblir les forces intérieures de notre armée, et nous ne pouvons, par conséquent, consentir ni à un raccourcissement de la durée du service ni à une diminution de l'effectif présent sous les drapeaux.

Quant à ce qu'on appelle les milices, je rappellerai seulement la garde nationale et la garde mobile de France, qui ont, il est vrai, prolongé la guerre de plusieurs mois, mais n'ont pas procuré à la France une paix meilleure. Il ne faut pas oublier que, lorsque l'on emploie de telles masses de peuple, on ne peut éviter la sauvagerie et les atrocités, parce que l'on arme les mauvais éléments comme les bons. Oui, messieurs, il nous faut armer pendant la paix, pour la guerre, car, dans la situation politique actuelle de l'Europe, nous ne pouvons nous passer d'une armée nombreuse et puissante. (Vifs applaudissements.)

LA LETTRE DE M. ROUHER.—On écrit de Paris au *Journal de Bruxelles*, en date du 14 février:

La lettre de M. Rouher au journal bonapartiste de Clermont Ferrand a eu le don de mécontenter sérieusement quelques membres du cabinet. La désinvolture avec laquelle le député de la Corse traite le parti orléaniste, qu'il ne daigne même pas nommer, a été surtout fort sensible à M. de Broglie et à quelques-uns de ses amis du centre droit. On annonçait que le gouvernement se préparait à prendre des mesures contre la presse bonapartiste, mais cette assertion ne rencontrait que des incrédules.

Cependant, il y a quelques jours, au conseil des ministres, a eu lieu une sortie assez violente dirigée par le ministre de l'Intérieur contre le parti de l'appel au peuple, et en particulier contre la manifestation projetée le 16 mars à Chislehurst.

M. de Broglie a essayé de préciser le caractère du fait politique en voie de préparation. Il a laissé entrevoir que si le voyage de Chislehurst, au lieu d'être un hommage rendu au prince impérial, dégénérait en pèlerinage politique, on devrait demander d'urgence une loi sévère contre la presse, et même contre les personnes, qu'au besoin le ministère devrait proposer un second vote de déchéance, qui ne serait pas un vote d'affolement comme celui de Bordeaux, mais qui aurait pour sanction le bannissement de la famille impériale.

Le *Times* publie les dépêches suivantes:

Paris, 15 février.

Depuis la publication de la lettre de M. Rouher, publication que les monarchistes considèrent comme une tentative de restauration impérialiste, quelques membres du parti légitimiste et du parti fusionniste, en dehors de la Chambre, auraient l'intention de tenter un grand effort avec le concours du comte de Chambord lui-même, pour arriver à une solution qui, faisant disparaître le principal obstacle, rendrait la restauration monarchique possible en France.

TEMPÉRATURE.—11 mars 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	70	21
12 M.	74	23
3 P. M.	72	22
6 P. M.	65	18

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un procès en dommages devant la Cinquième Cour.

L'égalité au théâtre.

Depuis que les métropolitains ont fait la guerre à St-Martinville, à la place Jackson, dans la paroisse Grant et dans la paroisse Terrebonne, ils prétendent avoir le droit d'entrer partout en conquérants. Un certain Peter Joseph, couleur, qui remplit les fonctions de capitaine de la police, a intenté un procès à M. Bidwell, le directeur justement populaire de l'Académie de Musique, lui réclamant la modique somme de $5000, pour avoir été mis poliment à la porte de ce théâtre, le dit Joseph ayant eu la prétention de vouloir s'asseoir au parquet.

Le capitaine Joseph déclare dans sa pétition que ses sentiments ont été blessés et il évalue à $3,000 l'humiliation qu'il a subie. Il faut convenir que M. Joseph est très modeste, car il ne lui en aurait pas coûté davantage de demander $50,000 pour son amour-propre froissé. Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre!

Nous ne saurions prédire à l'avance quelle sera la décision de M. Lynch, le juge de fabrique radicale qui préside la Cinquième Cour de District, devant laquelle ce procès aura lieu; mais, quoiqu'il arrive, nous ne pouvons qu'adresser nos éloges à M. Bidwell pour la fermeté dont il a fait preuve.

Les billets d'entrée de l'Académie de Musique portent tous cette clause importante, que nous traduisons textuellement: Contrat entre l'acheteur de ce billet et l'administration du théâtre. Il est entendu, et ce billet est vendu à la condition expresse, que le contrôleur se réserve le droit de refuser l'entrée au porteur en lui remboursant le prix du dit billet.

C'est assez catégorique, et il est clair que quiconque achète un billet, accepte par ce simple fait les conditions de l'administration, puisqu'il devient une des parties du contrat dont il a une copie.

Il est possible, maintenant, que M. Joseph, tout capitaine de police qu'il est, ne sache pas lire très couramment, et, alors, on comprend qu'il ait consenti à un arrangement dont il ne savait pas le premier mot.

Si tel est le cas, nous lui apprendrons qu'il n'a pas été éconduit, parce qu'il était Africain ou Chinois, mais parce qu'on a pensé, avec raison, que sa présence au parquet serait plus que désagréable aux habitués de l'Académie de Musique. M. Bidwell a usé d'un droit incontestable, par cela même qu'il n'a jamais été contesté, et en agissant comme il l'a fait il a bien mérité de toute notre population.

Il est aussi par trop fort que l'on prétende nous forcer à coudoyer au théâtre des gens qui nous répugnent, et le public ne tardera pas à se révolter, si la chose devient générale.

Les nègres ont tout envahi, grâce à la reconstruction.—Ils sont devenus sénateurs, administrateurs et gouverneurs.—Nous avons été humiliés bien souvent par eux, et nous sommes tout-à-fait ruinés par leur faute.

Ils nous ont fait payer des écoles, où nos enfants ne vont jamais, et point cause; ils nous ont accablé de taxes et d'impôts, qu'ils votaient dans leurs législatures avec autant d'intelligence qu'une corneille qui abat des noix.

Ils ont fait de nous de véritables esclaves politiques;—qu'ils ne nous obligent pas, au moins, à déserter tous les théâtres.

Il suffit d'une goutte d'eau dans un vase trop plein pour le faire déborder, et il y a déjà quelques semaines que nous entendons autour de nous de sourdes rumeurs qui n'annoncent rien de bon.

Le directeur de l'Académie de Musique s'est acquis toutes nos sympathies par le procès qui lui est intenté, et nous espérons que l'avocat qu'il emploiera saura faire triompher la justice de sa cause. Nous y sommes tous directement intéressés.

La Réduction de la Police Métropolitaine.

La nouvelle loi adoptée par la pseudo-législature de Mechanics' Institute réduisant à $600,000 par an, l'allocation faite par la ville en faveur de la police métropolitaine, a jeté le désarroi dans le camp des fiers guerriers, qui ont l'honneur d'être commandés par ce grand capitaine, M. Badger.

La brigade métropolitaine compte en ce moment sept cents hommes, et le département de la police est divisé en onze précincts, avec onze capitaines, vingt-deux sergents et quarante-quatre caporaux.

On va maintenant limiter le département à six precincts et réduire la brigade à quatre cents hommes.

On remerciera conséquemment cinq capitaines, dix sergents, vingt caporaux et trois cents hommes.

C'est raide! avoir risqué sa vie pour M. Kellogg, à la place Jackson, à St-Martinville et dans mille autres lieux, pour se voir chasser par un ingrat qu'on a élevé au pouvoir.

Que les janissaires fassent une révolution! allons, un bon mouvement, hourrah!!

Cour de Circuit des Etats-Unis—Les prisonniers de la paroisse Grant.

La cour ouvre à dix heures, avec le juge Woods au fauteuil.

M. Beckwith, avocat de district, commence les débats au nom des Etats-Unis.

Nous nous abstenons de qualifier son plaidoyer; c'est une diatribe violente contre tous les blancs de la Louisiane, que M. Beckwith traite d'assassins et une série d'éloges à jet continu, à l'adresse de ses frères noirs, qui sont, selon lui, des modèles de vertu et de probité.

Nous surprenons plusieurs personnes, regardant, comme nous, du côté de l'éloquent avocat, pour voir s'il ne s'est pas barbouillé le visage avec du cirage, afin d'être à la hauteur de la situation.

Si M. Beckwith visait à l'effet, il peut se vanter d'avoir atteint son but.

Jamais nous n'avons vu un homme sain d'esprit se démener et s'agiter comme l'avocat de District.

Il a éclaté comme un tonnerre; il a appelé la malédiction du ciel sur toute la race caucasienne; sa voix a parcouru toute la gamme des notes les plus graves et les plus aiguës; il a donné de grands coups de poing dans le vide; enfin, on s'attendait, à chaque instant, à ce qu'il fît explosion, comme un canon trop chargé.

M. Beckwith a parlé longuement, et, réellement, il a dit des choses si extraordinaires, que l'on se demande s'il avait bien toute sa raison.

Son discours politique, car, c'est là le véritable nom qu'il faut donner à son plaidoyer, est tellement injuste, il est si plein d'exagérations, il est si monstrueusement ridicule, que tous ceux qui le connaissent comme un homme intelligent, ne savaient que penser et s'interrogeaient à la dérobée.

M. Beckwith s'est aliéné l'estime et les sympathies de tout le monde par sa véhémence et par ses paroles imprudentes.

Un homme de cœur n'insulte pas des prisonniers, qui ne peuvent pas lui répondre!—

Un homme qui se respecte ne se fait pas l'interprète de certaines calomnies; un homme de sens évite l'exagération, dans les paroles comme dans les pensées; enfin, un homme d'esprit ne dit pas certaines grosses bêtises qui donnent à rire à ses dépens!

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce que M. Beckwith veuille remplir consciencieusement son devoir d'avocat de district. Nous admettons même qu'il soit intimement convaincu de la culpabilité des prisonniers; mais, nous lui nions le droit de venir jeter de la boue à pleines mains sur toute la population blanche de la Louisiane, dans le seul but de flatter les plus mauvaises passions des noirs.

Quand M. Beckwith s'écrie, en gesticulant, comme un possédé, que la vertu, l'honneur et l'intelligence se trouvent exclusivement du côté des nègres, et que les blancs sont tous des assassins, des marauders et des fainéants; quand il emploie certaines expressions, dignes des halles, pour flétrir notre population, nous disons, nous, qu'il se peut qu'il soit un avocat habile, un politicien consommé, mais un homme sincère, non pas!—

La calomnie est une arme à deux tranchants qui blesse souvent ceux qui s'en servent; M. Beckwith en s'abaissant jusqu'à employer cette arme pour frapper des hommes qui n'ont pas leur liberté d'action, s'est suicidé moralement, en ce sens, qu'il s'est mis au ban de l'opinion publique.

Il a parlé longuement et il ne s'est arrêté que lorsque la respiration lui a manqué. Ses dernières paroles ont été pour vouer les accusés aux flammes de l'enfer, et cela, en présence de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs amis; c'est admirable de bon goût et touchant de générosité!—

L'honorable R. H. Marr est le premier à répondre à l'avocat de district.

Son plaidoyer est concis autant que brillant. Il dit qu'il n'essaie pas de combattre les insinuations perfides de son adversaire, ni d'employer, comme lui, le langage de la passion, en faisant appel aux opinions politiques des jurés, mais qu'il vient plaider cette affaire avec calme, afin de prouver l'innocence des accusés.

L'affidavit en vertu duquel ils ont été arrêtés, porte, qu'ils se sont armés et réunis dans le but d'empêcher un certain Levy Nelson et un certain Alex. Tillman d'exercer leurs droits de citoyens.

Cela est-il vrai? Non, puisque les prisonniers et les blancs de la paroisse Grant ignoraient, pour la plupart, qu'il eût au monde deux nègres comme ce Nelson et ce Tillman.

Les blancs ayant attaqué les noirs, retranchés dans la maison de cour de la paroisse, non pour les empêcher de voter ou d'exercer aucun des droits que leur garantissent les amendements à la Constitution, mais pour défendre leurs familles en danger et pour protéger leurs propriétés dévastées; cette affaire sort entièrement du ressort du gouvernement général et aurait dû être portée devant les tribunaux de l'Etat, qui seuls ont juridiction en pareille matière.

M. Marr, après avoir exposé l'inanité des arguments de M. Beckwith et avoir reproché à celui-ci de pousser à l'antagonisme des races, ajoute que les vrais coupables, ceux que réclame la justice, sont les misérables, qui, dans un but d'intérêt personnel, ont trompé les nègres ignorants, en les appelant aux armes; et, qui lorsqu'ils ont pressenti le danger, se sont enfuis lâchement, abandonnant leurs dupes à leur malheureux sort.

M. Marr continue en faisant l'historique de toute la sanglante tragédie de Colfax, que nos lecteurs connaissent bien. Il rétablit les faits, dénaturés par M. Beckwith, sous leur véritable jour. Il dit aussi que le plaidoyer de celui-ci devrait être reproduit en entier dans tous les journaux parce qu'il est digne d'être conservé; car il prouve comment un homme peut être exalté par les passions politiques, au point d'oublier toutes les convenances et de manquer à la fois de courtoisie et de charité.

L'éminent citoyen termine, en avertissant le jury qu'en prononçant un verdict de culpabilité, il donnerait le signal de la guerre civile et des émeutes dans tout l'Etat, parce que les noirs, se sentant soutenus, ne connaîtraient plus de frein.

M. Whitaker succède à M. Marr et se borne à résumer les dépositions des témoins à charge. Il s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de talent et il réduit à néant les sottes histoires des Levy, Nelson, des Ward, des Flowers et *tutti quanti*.

Il prouve que ces trois chefs des émeutiers se sont parjurés plus d'une fois dans le cours de leurs témoignages, et il dit qu'il n'a jamais vu de procès où les témoins appelés fussent moins dignes de foi.

M. Whitaker ne peut parler qu'une demi-heure, cependant, car la cour s'ajourne à 10 heures ce matin, coupant son plaidoyer en deux parties.

Il ouvrira donc les débats aujourd'hui et sera suivi par MM. Ellis et Ryan.

Un Incendie.

Hier après-midi, vers sept heures, de mie, un malfaiteur a jeté dans une étable appartenant à M. G. Llambias, une bouteille dans laquelle il avait mis du phosphore et un peu d'eau.

Le verre s'étant brisé en tombant le phosphore s'est répandu sur le plancher et a pris feu.

La bâtisse aurait flambé en quelques minutes, si quelqu'un n'avait pas découvert à temps ce commencement d'incendie et n'y avait mis bon ordre.

MESURES POUR SOULAGER LA MISÈRE A PARIS.

Nous lisons dans la *France*:

Mme la maréchale de Mac Mahon vient de prendre l'initiative d'un grand acte de bienfaisance en adressant aux directeurs des journaux de Paris la lettre suivante:

Palais de l'Elysée, 17 février 1874.

Monsieur le rédacteur en chef,

De nombreuses misères me sont signalées en ce moment à Paris et appellent un secours immédiat.

J'ai pensé que la réorganisation des fourneaux économiques était un des moyens les plus efficaces pour leur venir en aide, et j'ai provoqué à cet effet une réunion qui aura lieu demain, 18, à une heure, au Palais de l'Elysée.

Je viens vous prier de vouloir bien y assister, espérant que vous consentirez à concourir, par la publicité de votre journal, à cette œuvre charitable.

Recevez, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

MARÉCHALE DE MAC-MAHON.

Les représentants de la presse ont naturellement tenu à honneur de répondre à cet appel, et la réunion convoquée à l'Elysée les a rassemblés sans distinction d'opinion.

Mme la maréchale de Mac-Mahon a exposé que, dans plusieurs arrondissements de Paris, par suite de l'interruption des commandes étrangères et de la cessation du travail, la misère se fait gravement sentir et les ouvriers sans salaire sont menacés de ne plus pouvoir nourrir leurs familles.

Un comité s'est formé sous la présidence de Mme la maréchale de Mac-Mahon, pour combattre les tristes conséquences de cette crise momentanée.

Il demande à tous les hommes de bonne volonté de l'aider dans une œuvre si bien justifiée, et il ne doute pas que leur charité ne soit prompte et généreuse, car il s'agit de prévenir et de soulager les souffrances les plus dignes de compassion et de secours.

En réponse à cette communication, la réunion a résolu qu'une souscription serait ouverte par tous les journaux de Paris et les listes de souscripteurs envoyées au *Journal officiel*.

Le but de l'œuvre et la haute initiative qui y préside en assurent par avance le succès.

LA FÊTE DE LA PRESSE PARISIENNE.—On lit dans un journal:

Aujourd'hui, chez M. Dubrosses, directeur politique de la *Presse*, a eu lieu une réunion des délégués des journaux de Paris.

Etaient représentés les journaux suivants:

L'Assemblée nationale,—le Bien public,—le Constitutionnel,—le Courrier de Paris,—l'Evénement,—le Figaro,—la France,—le Gaulois,—Havas (l'agence),—le journal des Débats, la Liberté,—le Mémorial diplomatique, le National,—l'Ordre,—Paris-Journal,—le Petit Moniteur, la Petite Presse,—la Presse,—le Soir.

Parmi les non présents, les journaux suivants ont promis le concours de leur publicité:

Le Français, la Gazette de France, le Journal de Paris, l'Opinion nationale, la Patrie, le Pays, le Rappel, la République française, le Siècle, le Temps.

Dans cette première réunion, ont été fixées les conditions et le caractère de la fête. Elle est donnée par la presse parisienne, afin d'imprimer une plus vive impression au commerce de Paris, et de venir en aide à ses pauvres, à l'aide d'une grande quête qui sera faite dans la soirée, par un comité de dames patronnesses.

Il est superflu d'ajouter qu'elle n'a aucun caractère politique. Le nom des journaux d'opinions diverses qui y ont adhéré en est une preuve suffisante. Les représentants des principaux organes de Paris ont pensé que la bienséance offre un terrain commun, sur lequel ils peuvent toujours se trouver réunis.

Tous les journaux présents faisaient naturellement partie de la commission. Ils ont chargé les représentants de l'Assemblée nationale, de l'Evénement, du Journal des Débats, de la Liberté, du Moniteur universel, du National, de l'Ordre et de la Presse de constituer le comité général, qui dirigera les préparatifs de la fête.

Les réunions du comité auront lieu dans un des salons du Grand Hôtel, offert gracieusement par M. Vanlymbeeck.

NOUVELLES DE BERLIN.—Berlin, 17 février.—La proposition de M. Teutsch et de l'évêque de Strasbourg tendant à faire voter les populations d'Alsace-Lorraine sur leur annexion à l'empire allemand, étant signée par les quinze députés d'Alsace-Lorraine, se trouve avoir ainsi le nombre de signatures suffisant pour être légalement soumise au Reichstag.

Avant hier a eu lieu à l'ambassade de France à Berlin un grand bal auquel assistaient l'impératrice, le prince impérial et la princesse impériale d'Allemagne, le prince et la princesse Charles, le prince Frédéric Charles, les princesses Marie et Elizabeth, le prince Alexandre, les princes Auguste et Guillaume de Wurtemberg, les hauts fonctionnaires de la cour, les ministres et les généraux, en tout 300 personnes. La soirée a été des plus brillantes.

Le prince de Bismarck et sa fille se sont fait excuser.

Une dépêche de Berlin annonce que M. de Gontaut-Biron prendra très-prochainement un congé de courte durée.

Une mauvaise habitude.

On a généralement l'habitude de prendre des stimulants dans les cas de maladies de foie; on a cherché avec soin, parmi les minéraux et parmi les végétaux, les purgatifs les plus puissants afin de produire un effet décisif sur le foie et de réveiller l'organe affaibli et endormi. Ce genre de traitement ressemble à celui qui consiste à donner à un homme sans forces une grande quantité d'eau-de-vie pour le mettre à même d'exécuter un certain travail; lorsqu'on cesse d'administrer le stimulant, l'organe, comme le système, retombe dans l'état où il était auparavant puis devient encore plus faible. Les médicaments qui, tout en chassant la bile et activant les fonctions du foie, n'agissent pas trop énergiquement sur celui-ci, atteignent le but désiré.

MERVEILLES.

Bergen, Genesee Co., N. Y., 23 mars 1874.

Au Dr. *R. V. Pierce*.

Votre traitement a eu un plein succès; je désire vous en exprimer ma reconnaissance. J'avais une maladie de foie, un catarrhe et une faiblesse générale depuis des années; je déclinais rapidement. En août dernier, je m'adressai à vous et eus recours à votre "Golden Medical Discovery" au "Catarrh Remedy" du Dr. Sage et à l'un de vos "Nasal Injectors"; je me porte mieux depuis cette époque et ma santé est meilleure qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Je n'ai pas souffert, depuis plusieurs mois, de ces migraines que j'avais toutes les semaines. Le "Golden Medical Discovery" est le principal remède que j'ai employé; il a fait des merveilles et je le recommande aux malades. Laissez-moi vous remercier de nouveau de cet immense service.

WM. F. CRITTENDEN.

10 mars—6t—v&c

Théâtre des Variétés.

Vendredi Soir 13 mars 1874.

Bénéfice pour couvrir les frais des témoins des prisonniers de la paroisse Grant,

—PAR LE—

CLUB SHAKESPEARE ET L'ASSOCIATION DRAMATIQUE D'ORLÉANS.

L'ARGENT,

Comédie par Bulwer.

Admission........$1 00

Nlle-Orléans, 9 mars 1874.

Aux membres de l'Association dramatique d'Orléans et du Club de Shakespeare:

Messieurs.—Il y a dans notre ville un grand nombre de citoyens des paroisses Grant et Rapides, qui ont été sommés comme témoins dans la poursuite des Etats-Unis, contre Cruikshank et d'autres, connus comme prisonniers de la paroisse Grant. Ces témoins sont presque tous dépourvus de ressources. Ils n'ont reçu du gouvernement, ni frais de route, ni frais de séjour, et s'ils ne sont aidés de nos citoyens, ils ne pourront se procurer ni logement, ni pension.

J'ai été invité par le comité à vous faire appel, et j'espère qu'avec votre zèle et votre empressement à soutenir la cause des pauvres, et des gens dans la détresse, vous donnerez un bénéfice dont le produit sera appliqué au soutien de ces témoins indigents pendant leur séjour ici et aux frais de leur retour chez eux.

Très respectueusement votre obt. serviteur.

H. D. OGDEN,
Au nom du comité des prisonniers de Grant.

Nlle-Orléans, 9 mars 1874.

A l'hon. Henry D. Ogden, président, etc.

Cher monsieur,—Le comité joint soussigné, auquel a été référée votre communication de cette même date, a l'honneur de vous informer qu'au meeting réuni de nos deux organisations, il a été unanimement résolu qu'une représentation sera donnée au Théâtre des Variétés dans la soirée de vendredi, 13 mars, et que le produit sera consacré à la défense des hommes qui sont traduits maintenant devant la Cour des Etats-Unis, et qui sont communément appelés les prisonniers de la paroisse Grant.

Le soussigné comité réuni a été nommé pour se charger de cette affaire en coopération avec le vôtre.

Nous demeurons, respectueusement, vos, &c.

J. J. Mellon, (O. D. A.), président.
Geo. H. Braughn, } club de Shakespeare.
E. A. Caran. }
Wm. H. Beanham, } O. D. A.
Henry Pickles. }

11mars—3t

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée SAMEDI prochain, 14 mars, à huit heures A. M. à l'Eglise Saint Pierre, rue Craps, entre Marigny et Mandeville, pour le repos de l'âme d'EUGÈNE BLANCAND. Les amis et connaissances sont respectueusement priés d'y assister. 12et13mars

HEATH & LARA,

99 ... Rue du Camp ... 99

PRÈS POYDRAS,

MANUFACTURIERS DE CADRES—MARCHANDS-TAPISSIERS.

GLACES françaises et allemandes, CADRES de tous genres, PORTRAITS chromos, gravures et lithographies.

—PAPIER PEINT—

CORNICHES, RIDEAUX dentelle, Stores Nottingham, STORES de tous genres pour rideaux, NATTES Canton et Cocoa.

1fév—1m.PP

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Au No. 159 de la rue de la Commune.

NLLE ORLÉANS, 11 mars 1874.

Avis important aux Consommateurs de GAZ!

LES consommateurs de Gaz sont prévenus de se méfier des personnes qui, sous prétexte de réduction de comptes de gaz, installent des "becs patentés," "carburetters," &c. Dans plusieurs cas où des consommateurs ont obtenu des certificats de grande réduction, un examen a prouvé que les compteurs avaient été faussés et que la réduction des comptes était due à cela.

Avis est donné que quiconque faussera un compteur quelconque appartenant à cette compagnie sera pris sur le fait, sera poursuivi rigoureusement par le permet la loi.

THEOBALD FORSTALL, surintendant général.

12 mars—pp

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—Nouvelle-Orléans, 11 mars 1874.—A l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie, tenue le 4 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus:

JOS. HERNANDEZ, JOS. DONALDSON,
J. SARTHOU, T. S. SERRILL,
CHS. KILSHAW, L. E. LEMARIÉ,
J. N. AVEGNO, THS. DE RUYTER,
E. F. MIOTON.

A une assemblée de la susdite Direction, tenue ce jour, M. JOS. HERNANDEZ a été unanimement réélu Président et M. J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

12 mars—3t

Avis.

NOTRE sieur Braughn n'étant pas attaché au département de l'avocat général, nous avons repris l'exercice de notre profession dans les causes criminelles.

BRAUGHN, BUCK & DINKELSPIEL, Avocats.

12 mars—3t Au No. 17 du Commercial Place.

Montre Trouvée

Sur la banquette, au coin des rues Royale et St-Louis, une MONTRE de dame. La personne qui l'a perdue pourra la réclamer à PIERRE MICHEL, 69 rue de l'Esplanade, en donnant la description de l'objet et en payant le présent avis. 11mars—3t

$25 de Récompense.

PERDU ce jour, une somme de $150 en un billet de $100 et un de $50, (greenbacks). La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui rapportera ladite somme au bureau de ce journal.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1874. 11 mars—2t

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

WM. H. BARNETT,
Courtier.

Bureau, No. 177 de la rue de la Commune, près Carondelet,

Se charge de payer, aux taux d'escompte les plus libéraux, les taxes d'Etat et les taxes de ville. 10 mars—1m

Avis Médical.

DESTINÉ à occuper une place honorable, on peut dire incomparable jusqu'à ce jour, dans le domaine thérapeutique, le Sirop anti-rhumatismal du Dr. MAILHES, dont il a été déjà donné un aperçu succinct, est pleinement en vogue et apprécié par ses résultats.

Ce composé, conforme à toutes les maladies chroniques et réputées incurables, ne peut pas échouer devant un cas contre lequel il est dirigé, malgré son extrême gravité, et d'abord au premier rang se placent les maladies du cœur, les oppressions et suffocations pulmonaires; toutes les hydropisies en général, gastro-entérite, de matrice, des yeux, des voies urinaires, les névralgies, etc.

Celui donc et pour lequel tout espoir est perdu, même à la dernière heure, doit y avoir recours—sauvé et guéri, il devra une rétribution; au cas contraire—rien.

Office, rue Douane, 139, entre Dauphine et Bourbon.

Consultation de 10 heures à midi.

8 mars—8, 10, 22, 24

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLÉANS,

No 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv '74—1 an

Cigares, Tabacs.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53

Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

18 mars—1an Nouvelle-Orléans.

ENTREPOT DE TAPIS.

17.........Rue de Chartres.........17

A. BROUSSEAU.

Importateur et Marchand en gros et en détail.

TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains,
TOILES CIRÉES, pour planchers et tables.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Notthingham, BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, DORIN, guimpe, peluche, &c. &c.

8 mars—3mPP DMaV

Taxes et Licences de la ville et de l'Etat.

LE soussigné se charge du paiement des taxes de la ville et de l'Etat ou vend les mandats qui servent à payer les unes ou les autres.

E. H. LEVY, courtier, Au No 126 de la rue Gravier.

12fév—1m,PP

Licences de Ville.

AVIS AUX DÉLINQUANTS.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, Nlle-Orléans, 4 mars 1874.

JE notifie respectueusement tous les contribuables qui n'ont pas pris leurs licences de ville pour exercer leurs affaires ou leur profession durant l'année 1874, que le LUNDI, seize du courant, j'aurai recours aux procédures légales pour mettre en force la collection.

LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

4 mars—au 16

Avis important.

BUREAUX DU PERCEPTEUR DES TAXES D'ETAT—DEUXIEME DISTRICT.

Nlle-Orléans, Lne, 3 mars 1874.

AVIS est donné aux parties intéressées de venir payer leurs licences et leur taxe sur le capital, pour l'année courante, d'ici au 15 du courant; attendu qu'après cette date, les délinquants seront positivement poursuivis conformément à la loi.

H. H. HARRIS, Percepteur.

4 mars—1m

Avis aux Contribuables.

TAXES ET LICENSES DE LA VILLE ET DE L'ETAT.

LE soussigné paie en ce moment les Taxes d'Etat et de ville, ainsi que les licenses, à un escompte libéral.

Aussi, règlement de toutes Taxes arriérées à des conditions très avantageuses.

A vendre aux plus bas prix du marché, Mandats convenables pour paiement de Taxes de ville et d'Etat. J. CHAPUS, Courtier,

15fév—1m No 20 rue St. Charles.

Avis aux contribuables.

Bureaux du Percepteur des Taxes d'Etat, du Second District.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District que toutes les taxes de 1872 et toutes les licences de 1874 sont maintenant dues. En les payant sans retard, ils éviteront des désagréments et des frais.

H. H. HARRIS, Percepteur.

22fév—1m

Le DR. L. DUPERRON, Dentiste,

Rue Bienville No 66, encoignure Royale.

A L'HONNEUR de faire savoir à ses clients et au public en général qu'ayant entièrement rétabli sa santé, il a repris la direction de son cabinet où on pourra le voir tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à quatre heures du soir pour consultations et opérations dentaires de tous genres.

Prix modérés et travail consciencieux. Extraction des dents sans douleur et sans endormir.

2mars—au jfey

MILWAUKEE LAGER BEER

A l'ancien local favori de

HUGO REDWITZ,

No 132 de la rue de la Commune,

Où l'on vient de recevoir, de la meilleure brasserie de Milwaukee, Wisconsin, une grande consignation de LAGER BEER frais et de qualité supérieure.

Venez en juger. 26 fév—1m

ARBRES FRUITIERS, PLANTES, VIGNES.

Importés de France par le dernier vapeur.

M. GUIOT a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver avec un grand choix de plantes des plus nouvelles, Arbres Fruitiers premier choix, Rosiers nouveaux, Oignons et Bulbes à Fleur, Graines de Fleurs et de Légumes. Le tout en parfaite condition et à prix très modérés. Le magasin est situé rue St-Charles, No 24. 27fév—au 1emars

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 14mars—1an

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 ... RUE ROYALE ... 13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier, des chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

25 déc—1an

Avis.

MR J. M. LAFFERRANDERIE annonce au public qu'il a transféré sa boulangerie, du No 127 de la rue Dryades au No 275 de la rue Trême entre Barrack et Chemin du Bayou, où, comme par le passé, il continuera ses affaires et saisit cette occasion pour solliciter de ses clients la continuation de leur bienveillant patronage. 7 fév—2m

Avis.

LA société existant sous la raison commerciale de C. CAVAROC & SON a été dissoute, à partir de ce jour. Chacun des associés signera en liquidation.

Nlle-Orléans, le 5 février 1874.

C. CAVAROC,
C. CAVAROC Jr.

Les soussignés ont formé, ce jour, une société pour les affaires d'importation et de commission sous la raison sociale de C. CAVAROC & SON.

Nlle-Orléans, le 5 février 1874.

C. CAVAROC,
C. CAVAROC Jr.

6 mars—1m—4fps

Ancienne Boulangerie du Bassin,

Au No 7 du Vieux Bassin.

Et aux succursales, aux Nos 203 du marché Français, aux légumes,

No 183 du marché Poydras, au coin des rues Poydras et Cirque.

Elle offre du BON PAIN à 5 cents la livre.

6mars—6t M. G. MICHELI, Propriétaire.

M. F. BONIS,

COURTIER DE BILLETS ET D'ACTIONS,

Au No 6 de la rue Carondelet.

(Boîte 2117 du Bureau de Poste.)

Le paiement des taxes d'Etat et de Ville est l'objet d'une attention spéciale. Il a toujours et vend, aux plus bas prix du marché, les obligations qui servent à payer ces taxes.

GEO. H. ANDREE. 28 fév—1m

Importateurs.

S. R. PERRY & CO.,

Marchands en gros de Liqueurs, Marchands-Commissionnaires, Importateurs d'Eaux-de-vie, Vins et Liqueurs.

VENDENT DES LIQUEURS en caisse.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU CÉLÈBRE RUM DE NEWBURYPORT.

33......Decatur, autrefois Old Levee......33

10 fév—1m

PERSEVERANCE RICE MILL.

(MOULIN A RIZ.)

NOUS annonçons à nos amis et aux personnes qui s'intéressent à la culture du riz, que nous avons acheté le terrain qui touche à notre moulin de la rue des Champs-Elysées. Nous allons construire, immédiatement, sur cette propriété, un moulin de premier ordre et d'une capacité double de celle de l'établissement actuel; nous y introduirons les derniers perfectionnements afin qu'il puisse donner, par jour, cinq cents barils de riz nettoyé.

SIEWERD & KIP, Propriétaires du Perseverance Rice Mill.

17fév—1m

CHARBON! CHARBON!!

COAL. N'oubliez pas que H. & C. TYLER livrent leur CHARBON, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville, au prix de 75 cts le baril!

1er mars—1m

COAL. COAL. COAL.

Don't forget that H. & C. TYLER deliver their COAL, free of charge, to any part of the city, at 75 cents per bbl. march 1st—1m

MOUNT CARBON COAL!

COAL. Dépôt—au pied de la rue St-Ferdinand, 3me District, et au pied de la rue Félicité.

Bureau, No 138 de la rue Gravier.

A vendre par

17fév—1m PP WASHINGTON MORTON.

Grande fabrique de Jupons.

CONFECTION sur commandes de Peignoirs, Gabrielles, Robes de bals et de réception, Costumes de soirées et pour les villes d'Eaux, le tout aux dernières modes de Paris.

Les ordres sont promptement exécutés et avec soin.

MADAME AMÉLIE MAY, de Paris.

1er Etage, 75 rue Chartres, à côté de l'ABEILLE

1fév—5m

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE.

BEALS & LAINE,

MARCHANDS DE

Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.

Il approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur.

DÉPOTS—sur la levée, au Ferry du 3e District, et

Au coin des rues Louisa et Levée.

BUREAU, No 22 de la rue Carondelet, Nlle Orléans, Lne.

☞ On reçoit les ordres à l'un ou à l'autre endroit. 7 déc—2m

Propriétés à vendre et à louer.

A Céder,

A des Conditions Libérales,

Pour cause de changement d'affaires.

GROCERIES. La GROCERIE avantageusement située, au coin des Ursulines Nos. 41 et 43 dans un des meilleurs quartiers du Second District.

Pour les termes et conditions s'adresser sur les lieux. 5 mar—8t

Voiture.

A vendre, à bon marché, avec les harnais, un joli coupé de famille, très solide et muni d'excellents ressorts. Il vient d'être réparé et complètement remis à neuf.

S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

5 fév—PP

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ÉTABLIE EN 1845.)

Actif.........$25,000,000

Revenu Annuel de plus de......8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sûre, sure et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN, Agents-Généraux, 44, rue Carondelet.

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes, payés comptant, s'élevant à $1,742,558 90.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs, S. H. Kennedy,
E. F. Mioton, Saml. Smith,
Thos. A. Adams, Fr. Wintz,
Chas. Cavaroc, S. O. Nelson,
L. B. Cain, Paul Fourchy,
Geo. Pourter, Fr. Camerden,
T. J. Semmes, J. H. Ludwigsen,
J. S. Walton, Wm. S. Pike,
E. Peale, Wm. R. Schmidt,
S. Forcheimer, A. Chiapella,
F. S. Sampson, J. A. Duffho.

MÉDECINS-EXAMINATEURS.

D. C. Holliday, M. D., John W. Caldwell M. D.

8 mars—3m

Germania Insurance Company.

Bureau, No 124 rue Commune,

NOUVELLE-ORLÉANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé.........$300,000

Assurances contre les risques de feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO........Président
H. ZUBERBIER........Vice-Président
EMIL MAIER........Premier Secrétaire
H. E. MARBURG........Second Secrétaire
F. BERGER........Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lessasier & Binder)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
S. Greiseinger, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)
J. Armbruster, M. Frank,
Adam Gaisser, Louis Grunewald,
Jacob Hassinger, H. F. Klumpp,
Hy. Oerting, H. Schulz,
Thomas Schorr, R. F. Thener,
P. Thormahlen, J. J. Weckerling,
J. Voelkel, Fred. Del Bondio.

7 mars—1m

Bureaux de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.—No 62 de la rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 5 mars 1874.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende de $4 par action a été déclaré, payable aux actionnaires à dater du 20 du courant.

H. GALLY, Secrétaire pro. tem.

7 mars—2t

Avertissement.

LES soussignés préviennent le public de ne pas employer, acheter et vendre les bouteilles dont ils se servent, qui ont été faites expressément à leur usage pour leurs eaux minérales, au gingembre, et portent le nom de "Pablo & Co., fabricants d'eaux minérales et d'ale au gingembre, Nos. 270 et 272 de la rue Royale." Quiconque s'en servira, les achètera et les vendra sans le consentement des soussignés par écrit, sera poursuivi conformément à la loi et tenu responsable de tous les dommages.

PABLO & CO.,

Fabricants d'eaux minérales et d'ale au gingembre, aux Nos. 270 et 272 de la rue Royale.

2mars—1m

I. L. LYONS,

(SUCCESSEUR DE BALL & LYONS,)

PHARMACIEN EN GROS ET EN DÉTAIL ET IMPORTATEUR,

AU COIN DES RUES CAMP ET GRAVIER,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Offre au commerce de la ville et à celui de la campagne un

Stock complet,

Se composant de

Drogues, Parfumerie,
Produits chimiques, Médicaments français, patentés,
Médicaments américains patentés, Extraits solides et fluides,
Articles divers pour droguistes, Instruments de chirurgie, de Geo Tieman & Co.
Liqueurs fines, Appareils à atomes, à main et à vapeur,
Vernis et huiles, Appareils électriques,
Vitres, Sacs de voyage, boîte à à médicaments,
Verreries,
Articles de fantaisie,
Teintures, épices, produits chimiques, essences de liqueurs, huiles essentielles,

Et tout ce qui se rattache au

Commerce des Drogues.

AGENT POUR LA VENTE DE

Pilules et granules recouvertes de sucre, de W. R. Warner & Co.;
Huiles et couleurs du Southern Company de St-Louis;
Extraits et résinoïds, de W. J. M. Gordon;
Suspensoirs, en argent, du Dr. Le Babcock.

IMPORTATEUR DE

Liqueurs et extraits de Bottiny, parfumeries anglaises et françaises;
Médicaments patentés, drogues et produits chimiques français.

Département spécial pour les ordres des médecins. Les poudres sont mises en bouteilles, qui sont étiquetées avec soin.

L'exécution des ordres des maisons de commerce est confiée à un commis habile, à l'effet d'activer la livraison des marchandises.

Propriétaire du

Célèbre Amer fortifiant Garry Owen.
Le tonique d'Abrams contre le frisson.
La liqueur astringente de Brodie.
L'élixir de Locock contre la toux.

Et tous les remèdes bien connus, de Ball & Lyons.

L'attention du public est appelée sur le

DÉPARTEMENT DU DÉTAIL ET DES PRESCRIPTIONS,

Lequel n'est surpassé par celui d'aucune autre pharmacie du pays.

Les prescriptions sont confiées aux pharmaciens les plus expérimentés, qui emploient les meilleurs ingrédients.

On trouvera à ce magasin un assortiment complet des articles de fantaisie les plus fins, des articles de toilette, de parfumeries étrangères, brosses à cheveux, brosses à dents, peignes, cosmétiques, poudres, éponges, remèdes patentés français et américains et liqueurs fines;

Bandages, bandages herniaires, suspensoirs, bas de soie, etc.

Vaccine fraîche et sangsues suédoises.

I. L. LYONS.

14fév—3m v&c

FOURNEAUX DE CUISINE,

A UNE

Très-grande réduction de PRIX.

Chaque Fourneau est Garanti.—L'argent est remboursé à l'acheteur, en plein, si au bout de huit jours il n'est point parfaitement satisfait du fourneau. Les grands fourneaux se vendent au-dessous du prix coûtant. Venez et examinez les articles et demandez les prix avant de faire vos achats ailleurs.

Au No. 74 de la rue de Chartres, en face des bureaux de l'ABEILLE.

18fév—1m B. GERTH.

ASBURY,

48.........Rue Royale.........48

A reçu les premières nouveautés de Printemps en Chapeaux pour dames, fillets et enfants, Fleurs, Rubans, Ruches et mille autres articles, qu'il offre à un bon marché extraordinaire.

48.........Rue Royale.........48

25 fév—1m ASBURY

ARGENT. ARGENT. ARGENT.

ON peut avoir de l'argent sur bonnes garanties collatérales, tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, en s'adressant à la boîte No 1235 du bureau de poste.

22fév—1m

CHACUN CHEZ SOI A

L'Ancien Etablissement.

Soda, Mead et Pâtisserie,

83 ... RUE ST-CHARLES ... 83

En face du Commercial Alley.

J'ANNONCE à mes amis et au public, que m'étant retiré des établissements No 76 de la rue St-Charles et 97 de la rue du Canal, je suis revenu à l'ancien local No 83 de la rue St-Charles, au-dessous du Masonic Hall, rendu

SI FAMEUX

Par la qualité du Soda du Mead, de la Pâtisserie, du Café, etc. qui s'y sont débités pendant des années à l'époque où mon oncle, feu Hugh McCloskey, et moi le dirigions. Les personnes qui se présenteront à l'ancien local y seront cordialement reçues et s'y trouveront

COMME CHEZ ELLES.

Tout ce que peuvent faire l'argent et une longue expérience sera tenté pour mériter le généreux patronage accordé à l'établissement quand "McCloskey" était le quartier général pour

LE SODA, LE MEAD ET LE CAFÉ.

J'aurai constamment les véritables EAUX CONGRESS, KISSINGER et VICHY, A CINQ CENTS LE VERRE.

L'ouverture aura lieu LUNDI 2 mars, à 10 heures du matin.

GEO. McCLOSKEY.

No 83 de la rue St-Charles, au-dessous du Masonic Hall. 1ermars—1m.

La Citizens' Savings Bank,

Organisée sans une Charte d'Etat,

GRUNEWALD HALL,

No. 22 rue Baronne.

PAIE six pour cent d'intérêt pour les dépôts d'épargnes, et quatre pour cent pour les dépôts courants. Tous les dépôts sont payables sur demande.

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

DIRECTEURS:

JOHNSON ARMSTRONG, THOMAS HASAM,
E. W. BURBANK, J. L. GUBERNATOR,
M. BENNER.

1er mars—1m

Compagnie d'Assurance sur la Vie de

Knickerbocker de New York.

Capital, plus de.........$8,000,000

SUCCURSALE DU SUD-OUEST.

Bureau, 56 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

E. A. DUCROS, Directeur.

1ermars—1m.

INSTITUT D'AQUIN,

Coin Bayou et Claiborne,

Dirigé par Mlle FITZGERALD.

CETTE institution, située dans un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la ville, se recommande aux familles par sa discipline à la fois exemplaire et maternelle qui y est maintenue et par la haute compétence des professeurs auxquels est confié l'enseignement des langues, des sciences et de la musique. Ceux-ci sont invariablement choisis parmi les plus éminents de la Nouvelle-Orléans.

Pour les prix, voir les prospectus ou s'adresser à l'institution. 1er mars—1m

AGENCE DU CÉLÈBRE

TABAC PERIQUE

De Grande Pointe, Paroisse St-Jacques, Louisiane.

CONSTAMMENT en magasin un FORT LOT à vendre en lots au gré des acheteurs.

E. BOURGEOIS,

10 fév—3m Au No 19 de la rue Conti.

Le magasin le meilleur marché de la ville.

M. E. DAWSON,

AYANT acheté à vil prix à l'encan du shérif le contenu du magasin, encoignure Chartres et Toulouse, se propose, à cause de cela, pour écouler son stock, de vendre à meilleur marché que qui que ce soit, les marchandises ci-dessous mentionnées:

Papiers peints, miroirs, gravures en tout genre, alphabets et numéros en cuivre, cadres pour portraits, stores et tous articles de papeterie.

15 fév—1m

Professeur.

UN ex-professeur du Collège Jefferson, depuis longtemps connu dans l'enseignement, offre ses services pour enseigner les différentes branches de l'éducation soit dans un pensionnat, soit dans une famille. Il accepterait une situation à la campagne, avec un salaire modéré.

S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 26 fév—

AVIS IMPORTANT.—Ayant appris que des pacotilleurs ramassent, en ce moment les BOUTEILLES VIDES du célèbre AMER CUNDURANGO, de MAGUIRE, les remplissent d'une VILE décoction qu'ils offrent au public comme le VÉRITABLE article, nous PRÉVENONS le public de n'acheter le CUNDURANGO de Maguire ou d'autres remèdes que des pharmaciens ou marchands bien connus, car nous n'employons pas de pacotilleurs.

MORRISON & WOODWARD, seuls agents, Au No 1 de la rue des Magasins, coin Canal.

27fév—1m

ACHETEZ VOS LAMPES, VOS HUILES, vos installations de gaz, vos lampes de corridors, vos lampes à gaz portatives et vos garnitures de lampes les plus jolies qu'on ait encore vues en un marché quelconque—du Septoline Oil Co., aux Nos 90 de la rue du Camp et 15 de la rue Poydras. L'huile dite "de coin du feu" donne une lumière claire et brillante, de sorte que si la lampe tombait et se cassait, l'huile éteindrait les flammes, et il n'y aurait pas d'accident aux enfants ou aux domestiques négligents.

26 fév—1m

D. R. PERRET,

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,

11 ... RUE St-LOUIS ... 11

Nouvelle Orléans.

Il sollicite des Consignations de Coton, Sucre, Mélasse, Riz, Peaux, et autres produits à la vente desquels il donnera toute son attention.

11jan—au 4 mar. leu

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 février 1874.—Avis est donné qu'une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le SAMEDI, 28 mars 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 102 de la rue du Canal, à l'effet d'amender la Charte conformément à l'article 12e de la Charte.

27 fév—au 28mars J. W. HINCKS, secrétaire.

Office of the New-Orleans Mutual Insurance Company.—New-Orleans, February 26th 1874.—Notice is hereby given, that a general meeting of the Stockholders of this Company will be held on Saturday, the 28th March, 1874, between 10 A. M. and 2 P. M., at the office, corner Canal and Camp, for the purpose of amending the Charter in accordance with Article 12th of the Charter. J. W. HINCKS,

feb 7, till mar 28 Secretary.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 14 fév.—Avis est donné qu'une assemblée générale des actionnaires de cette société aura lieu le JEUDI, 19 mars 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 102 de la rue du Canal, à l'effet de réduire le capital, amender la charte et considérer d'autres questions générales, conformément à l'article XII de la charte.

G. LANAUX, secrétaire.

15fév—t l au 19mars inc.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, 16 février 1874.—AVIS—Les actionnaires qui doivent à l'Association des primes d'assurance, payables par trimestre dans l'année 1874, RECEVRONT UNE REMISE (REBATE) DE 15 0|0, S'ILS PAIENT EN PLEIN les dites primes trimestrielles avant le 1er avril prochain,—réservant leurs droits à toute participation aux profits de l'Association dans la proportion de leurs primes acquises, à la clôture de l'année fiscale, soit le 31 décembre 1874.

G. LANAUX, secrétaire.

17fév t l j au 19mars inc.

Orleans Railroad Co.

STATION A LA STATUE DE CLAY,

Encoignure Canal et Royale.

Tous les chars de cette Compagnie, stationnés à l'endroit ci-dessus, se rendront au dépôt de la Compagnie, encoignure Laharpe et Gentilly, et transportent les passagers aux "Fair Grounds."

Du dépôt de la Compagnie, l'itinéraire est comme suit:

Les chars BLEUS se rendent à la rue du Canal, par les rues St-Pierre et Bourgogne;

Les chars VERTS se rendent à la rue du Canal par les rues Ursulines et Bourgogne;

Les chars ROUGES font le service du Marché Français, par la rue des Ursulines, et reviennent tous par les rues Dumaine et Broad, au dépôt de la Compagnie. P. TISNÉ, Jr.,

1 fév—1m—PP Secrétaire.

1841... S. DAVIS JR... 1841

LES CÉLÈBRES

JAMBONS "DIAMOND."

—DE—

S. DAVIS JR,

A Cincinnati.

Cette excellente marque date de trente-trois ans. On la connaît dans toutes les parties de ce pays; elle n'est pas inconnue au Canada, en Angleterre et en France.

En 1850 le Bureau d'Etat de l'Ohio a décerné un premier prix "pour jambons préparés en 1846" c'est-à-dire depuis quatre ans.

Ces jambons, vieux ou nouveaux, sont toujours bons; ceux de la saison actuelle sont considérés comme étant de qualité supérieure.

Les jambons "Davis Jr" ont remporté des prix en Louisiane et au Texas. On les trouve chez toutes les grandes groceries des principales villes.

VOSE BROTHERS, Agents, Au 81 de la rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.

5mars—2m

Mme Léonce,

DOCTEUR ET ASTROLOGISTE.

A L'HONNEUR d'annoncer qu'elle vient de transférer son office rue de la Douane 119, encoignure Bourbon. Elle continuera comme par le passé à vous dire le présent, le passé et l'avenir. Elle vous donnera des numéros de loterie, vous parlera de mariage, affaires commerciales, maladies, etc. Mme Léonce traitera également par correspondance et donnera des consultations aux personnes qui lui en feront la demande franco par la poste.

Adresse: Box 1270. 5fév—1m

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les chances dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 78, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 9 A. M. à 7 P. M. 5 nov—6m

Changement de Local.

MME TRIBOUT annonce à sa clientèle et au public en général, qu'elle vient de transférer son atelier de couture, du No 59 de la rue Royale, au No 90 de la même rue. Elle profite de cette occasion pour faire savoir que, comme par le passé, elle remplira avec soin toutes les commandes qui lui seront confiées. 11 fév—1m TDMA

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 MARS.—CLASSE No 59.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
43	61	62	26	66	74	38	50	25	7	9	27	12	68	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 11 mars 1874.

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries. ☜

Les Meilleurs Marchés Offerts Jusqu'à Présent.

LIQUIDATION POSITIVE!!!

GODCHAUX ÉCOULE SON STOCK!

VÊTEMENTS D'HOMMES ET D'ENFANTS, ARTICLES DE TOILETTES,

AUX PRIX COUTANTS!

L. GODCHAUX

Nos 81 et 83, rue du Canal,

—ET—

Nos 213, 215 et 217, Vieille-Levée.

Venez et examinez. 21 janv—2m

M. BOCHET,

46......RUE DE CHARTRES......46

OCCASION EXCEPTIONNELLE

POUR LES ACHETEURS

De la Ville et de la Campagne.

RUBANS!

500 CARTONS

Bien assortis, depuis le No 4 jusqu'au No 400, seront vendus, pour du Comptant,

à 50 0|0

au-dessous du prix coûtant.

Il faut que le tout soit écoulé promptement pour faire place aux nouvelles marchandises de printemps, attendues de St-Etienne. 7 fév—2m

EXCELLENTE OCCASION POUR UN JEUNE HOMME ENTREPRENANT.

A Vendre—le propriétaire ayant une mauvaise santé,

LE RESTAURANT COSMOPOLITAIN, très favorablement connu et situé rue Royale, Nos 13 et 15, près Canal.

Le soussigné désirant se retirer des affaires pour cause de mauvaise santé, offre en vente son établissement à bon marché et à des conditions très libérales.

Le loyer de tout l'établissement, se montant à $5 500 par an, une réduction de $2,000 par an sera faite à l'acquéreur sur le bail actuel qui expire le 30 septembre 1875.

LOUIS CHAPLAIN.

S'adresser, tous les jours, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi. 25 fév—1m

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

Un râtelier de DENTS ou la mâchoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $30.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus libéraux.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 13avr

Avis aux contribuables.

JE me charge du paiement de licences de ville pour charrettes, drays, groceries, vacheries, bouchers, stalles au Bazar, marchés privés, marchands, en gros ou détail, &c., &c., en accordant UN TRÈS FORT ESCOMPTE.

Je me charge aussi du règlement des taxes arriérées de ville et d'Etat, en allouant un escompte, qui varie, de 2 1|2 à 15 pour cent, pour les taxes de ville des années 1869, 1870, 1871 et 1872, selon l'année et selon le montant à payer. Et pour les taxes d'Etat de 1870, 1871 et 1872, l'escompte varie de 20 à 30 pour cent sur le montant de la taxe et sur la pénalité, selon l'année et selon le montant à payer.

B. NAUTRÉ, No 79, rue Bienville.

21fév—1m

AUX Consommateurs d'Huile Kerosene.

La plus grande découverte du siècle.

DEPUIS longtemps, le public sent la nécessité d'avoir quelque chose qui empêcherait l'huile kerosene de faire explosion et écarterait l'affreux danger, les épouvantables conséquences d'une explosion. La chose tant désirée est le

Rectificateur de l'Huile Kerosene,

—DE—

MULLER,

qui non-seulement prévient la catastrophe, mais encore empêche que les abat-jour et les cheminées ne se cassent, à cause de la chaleur, et fait que l'huile donne un tiers de lumière de plus.

A vendre par tous les grocers, pharmaciens, marchands de lampes et d'huiles.

W. B. RICHARDS Jr. & CO., Agence générale, au No 48 de la rue Tchoupitoulas Nlle-Orléans.

☞ Escompte libéral au commerce. 17fév—1m

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9 ---- Rue St.-Louis ---- 9

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co. Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sanveur. 15 fév—6 m.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS,

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61......RUE TCHOUPITOULAS......61

NOUVELLE-ORLÉANS.

30 juin—ln73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73......VIEILLE-LEVÉE......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée,
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 15 rue Dumaine.

22 oct—1an 3fps

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

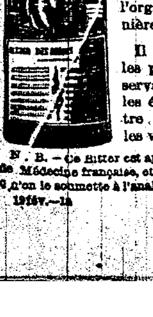

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

1fév—1a